AMBASSADE DE FRANCE A TEHERAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE POUR LA ZONE ASIE CENTRALE AU TITRE DE 2015

Téhéran, le 26/11/2014

Participants :
Etaient présents :
Membres de droit avec voix délibérative :
- Chef de poste ou son représentant,
- les conseillers consulaires élus

Membre participant avec voix consultative :
- les deux médecins conseils

Membre désigné : secrétaire de séance,

Ont été remis aux membres les documents de travail suivants:
- l'ordre du jour,
- un tableau récapitulatif des dossiers par pays,
- les dossiers des allocataires,
- la programmation des postes (tableur, note mission économique)

La séance est ouverte à 14 h 00. Je constate que le quorum est atteint, la moitié des membres composant le conseil consulaire étant présent. Je rappelle le caractère strictement confidentiel des débats.

Dans le cadre de la réforme de la représentation des Français à l'étranger et du schéma d'adaptation du réseau consulaire et conformément au décret n° 2014-144 du 18/02/2014, le conseil consulaire pour la protection et l'action sociale est présidé, par délégation, par la consule.

I - INTRODUCTION

Téhéran est le poste chef-lieu de la circonscription qui comprend l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Tadjikistan, l'Iran et le Turkménistan. Chaque poste consulaire de la zone continue d'être **poste instructeur** chargé de saisir et de suivre comme précédemment les dossiers de demande présentés par les familles de sa circonscription. Les postes de la zone ont adressé leur contribution à l'exception du Kazakhstan (Almaty) en raison d'un calendrier surchargé.

II - Programmation des crédits d'aide sociale

Par note en date du 15/09/2014, le service des Français à l'étranger a dressé un bilan provisoire de la campagne d'aide sociale pour 2014. Sur les 16 235 000 € inscrits en LFI pour 2014, 15 098 550 € ont été attribuées aux postes. Après validation par la Commission permanente pour la protection sociale le 12/03/2015, 14 530 673 € ont été répartis entre les 205 CCPAS.

Les taux de base seront actualisés dans le respect de l'enveloppe globale disponible pour tenir compte des variations change-prix. Pour 2015, la poursuite de la réévaluation des taux de base correspondant au pouvoir d'achat les plus faibles entamée depuis 2013, ne pourra être effectuée que si le respect de l'enveloppe des crédits le permet.
Les propositions de réévaluation présentées par les postes seront examinées et ajustée par la DFAE avant d'être soumises à la Commission permanente pour décision.

III - Examen des dossiers individuels

VILLES	TYPE DE DOSSIER	TAUX DE BASE		SO ET AEX			NOTE MI
		2014	2015	2014	postes 2015	CC 2015 *	
KABOUL		112 €	112 €	300 €	300 €	300 €	OUI
BAKOU	Allocation solidarité (AS)	364 €	372 €	230 €	230 €	250 €	OUI
TEHERAN	Allocation solidarité (AS)	348 €	460 €	575 €	600 €	800 €	OUI
	Allocation Adulte Handicapée (AAH)	348 €	460 €				
ALMATY				?	100 €	250 €	NON
ASTANA (capitale)							
BICHKEK							
TACHKENT	Secours mensuel spécififique enfant (SMSE)	326 €	407 €	345 €	200 €	250 €	OUI
ISLAMABAD		237 €	237 €	200 €	200 €	250 €	OUI
KARACHI							
DOUCHANBE							
ACHGABAT	Allocation enfant handicapé (AEH)		204 €		500 €	250 €	OUI

A – Renouvellement des allocations et détermination des taux de base
Des votes favorables à l'unanimité ont été exprimés pour le renouvellement des dossiers des cinq allocataires et pour la détermination des nouveaux taux de base pour chaque pays.

B – Aides ponctuelles
Les membres présents ont souhaité que les montants des aides ponctuelles (SO et AEX) soient modifiés conformément aux propositions figurant dans la colonne **CC 2015 *.**
Les conseillers consulaires qui ont souligné la disparité des montants exprimés par les postes de la zone (de 100 € pour le Kazakhstan à 600 € pour l'Iran), proposent la mise en place d'une enveloppe régionale d'aides ponctuelles qui serait à disposition de l'ensemble des pays mais gérée par le poste chef-lieu.

C – Aménagements

Poste de Bakou :
Vote favorable en faveur d'une allocataire pour la dispenser à titre dérogatoire de l'abattement sur le logement prévu par les instructions. Par ailleurs, les membres du conseil consulaire ont voté favorablement pour l'attribution du reliquat des secours occasionnels d'un montant de 230 €.

Poste de Tachkent :
Sur proposition du poste de Tachkent, les membres du conseil consulaire ont voté favorablement pour l'attribution du reliquat des secours occasionnels d'un montant de 345 € pour l'une des allocataires.

La séance est levée à 15 h 30.